

Appel à candidatures en vue de la création d'une œuvre chorale pour chœur d'hommes

(date de publication : 28/06/2018 - date limite de dépôt des candidatures : 01/09/2018)

I - Le commanditaire

Il s'agit du Chœur Mélo'Men de Paris (CMMP). Association loi 1901 créée en 1994, CMMP est un chœur d'hommes amateur constitué d'une cinquantaine de chanteurs gays ou *gay friendly*. Son répertoire se partage entre des œuvres classiques, profanes et sacrées, où prévalent les compositeurs des XIX^e et XX^e siècles et des pièces de variétés, françaises et internationales, des noëls et quelques gospels.

Pour plus d'information sur le chœur et entendre quelques extraits, consulter :

- la page Facebook : <https://www.facebook.com/choeurmelomen>
- le site internet : <http://www.melomen.com/>
- la chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/user/choeurmelomen>

II - Le contexte

Dans le cadre de la célébration de ses 25 ans d'existence, Mélo'Men souhaite contribuer à l'enrichissement du répertoire pour chœur d'hommes en commandant une pièce chorale dont les premières exécutions publiques auront lieu lors de concerts anniversaires planifiés en juin 2019.

III - Les caractéristiques attendues de l'œuvre

Le cahier des charges est le suivant :

- 1 - L'œuvre sera une polyphonie pour 4 voix d'hommes (TTBB) d'une durée totale comprise entre 10 et 15 minutes, avec accompagnement au piano et une ou plusieurs sections a capella, de 30 à 40 secondes chacune.
- 2 - Elle sera de style lyrique, avec des influences modernes. Les accents rythmiques seront un plus apprécié. À titre indicatif, quelques-uns des compositeurs de référence du répertoire du chœur : Claude Debussy, Francis Poulenc, Ralph Vaughan Williams, Benjamin Britten, Aaron Copland, Samuel Barber, Eric Whitacre.
- 3 - Le texte sera une compilation de haïkus librement constituée par la compositrice ou le compositeur à partir d'une centaine de propositions écrites par des membres de Mélo'Men (un haïku est un très court poème de trois lignes, inspiré d'une tradition littéraire japonaise).
- 4 - L'amplitude de chacune des tessitures respectera les intervalles ci-dessous : Ténors 1, du Do au La ; Ténors 2, du La au Fa ; Barytons, du Fa# au Ré ; Basses, du Ré# au Do#.
- 5 - La tonalité ne comportera pas plus de 4 dièses ou bémols à la clé.
- 6 - Les tempi ne présenteront pas de complications excessives (éviter notamment les changements trop fréquents).
- 7 - Les partitions (chœur, accompagnement ainsi qu'une réduction voix + piano pour les répétitions) seront écrites avec un logiciel du type Sibelius ou autre, permettant d'exporter des fichiers mp3 pour chacune des voix.

IV - Les conditions financières

La commande est assortie d'une enveloppe financière d'un montant de 4700 euros destinée à la rémunération de la compositrice ou du compositeur qui remportera la commande.

V - Les modalités de dépôt des candidatures

Les candidates ou candidats constitueront un dossier de candidature comprenant : une lettre de motivation + un CV + des exemples de compositions déjà écrites, accompagnés de leurs partitions et enregistrements (intégralité ou extraits, selon la durée).

Les candidates ou candidats adresseront leur dossier de candidature, **sous forme numérique exclusivement**, à l'adresse électronique suivante : « commande.cmp@orange.fr » et recevront un accusé de réception.

Le cas échéant, si les fichiers sont très volumineux, il sera possible d'utiliser un logiciel de transfert de fichiers du type Framadrop (<https://framadrop.org/>), WeTransfer (<https://wetransfer.com/>) ou autre.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1er septembre 2018.

VI - L'examen des candidatures

Il aura lieu dans le courant du mois de septembre afin que la lauréate ou le lauréat puisse commencer son travail de composition au plus tard à partir du 1er octobre 2018.

VII - Le contrat de commande

Le contrat de commande fixant les termes de la coopération avec le chœur, les échéanciers de livraison de la partition et de versement de la rémunération, les modalités juridiques, etc. sera négocié en concertation avec la lauréate ou le lauréat qui, par ailleurs, devra s'engager à participer à deux répétitions au minimum ainsi qu'à la répétition générale de l'œuvre.